

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 9 (1895)

Artikel: Le blason en Orient
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'angle inférieur est suspendu à un ruban de soie aux couleurs de la ville de Neuchâtel, rouge et vert, le grand sceau de la Commune, en cire rouge.

Nous regrettons que notre reproduction en noir ne puisse donner qu'une bien lointaine idée de la perfection de ce travail où les couleurs les plus vives s'allient pour former un ensemble d'une délicatesse extrême.

Le diplôme est contenu dans un portefeuille de cuir ciselé avec angles et fermoirs en cuivre. Le centre du plat porte dans un médaillon les armes de Neuchâtel peintes sur le cuir repoussé.

LE BLASON EN ORIENT

Dans son ouvrage sur « l'Inde des Rajahs », M. Louis Rousselet s'exprime ainsi, page 217 :

« Les nobles rajpouts ont tous des armoiries et des couleurs, qui prouvent que l'usage du blason ne leur est pas inconnu ; la plupart des clans portent des noms tirés des emblèmes qui figuraient sur leurs étendards ; par exemple, les Catchwahas ou tortues, les Sesoudias ou lièvres, les Chaudawats ou lunes. Cet usage date donc déjà d'une grande antiquité et ne peut avoir été importé d'Europe, comme quelques-uns l'ont prétendu. Tod assure qu'on retrouve des traces de l'usage des armes parlantes dans l'Inde à une époque antérieure à la guerre de Troie ; dans le Mahabharata, douze siècles avant Jésus-Christ, on voit le héros Bhisâma se glorifier d'avoir enlevé à Ardjouna sa bannière, dont le champ portait un singe hanouman. Dans les romans de chevalerie hindous, les chevaliers se distinguaient déjà, comme aujourd'hui, par la couleur de leurs écharpes et les symboles et devises gravés sur leurs boucliers. »

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Nous avons le plaisir d'enregistrer la réception de quelques nouveaux membres de la Société suisse d'héraldique. Ce sont MM. Godefroy de Blonay, Château de Grandson ; Rod. Brüderlin, lieut.-colonel, à Bâle ; Théodore Cornaz, Avenue de Rosemont, à Lausanne ; Frédéric Dubois, à Genollier sur Nyon ; Ernest Roguin, professeur, à Lausanne ; François Secretan, avocat, à Lausanne, qui sont tous les bienvenus parmi nous.

Un fait rejouissant qui témoigne de l'appréciation que rencontrent à l'étranger les modestes efforts de notre Société, est l'acte gracieux par lequel l'Académie royale héraldique et généalogique de Pise a bien voulu conférer à notre président, M. Jean Grellet, le titre de « membre honoraire ».

Les membres de la Société apprendront sans doute avec plaisir que la *Bibliographie héraldique*, en préparation depuis fort longtemps déjà, est enfin terminée. On se rappelle que ce petit ouvrage auquel avait encore travaillé M. Maurice Tripet en collaboration avec M. Grellet,